

Ce document a pour objet de transmettre les informations juridiques intéressant les organismes de formation aux métiers du BTP.

La direction des Affaires juridiques et de la Vie institutionnelle (DAJVI) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

▶ FRANCE COMPÉTENCES : CALENDRIER DES SÉANCES DE LA COMMISSION EN CHARGE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

La Commission de France compétences, en charge de la certification professionnelle, a annoncé sur son site internet son calendrier des séances pour la période de mai à décembre 2024. A titre de rappel, parmi ses missions principales, la Commission est chargée d'émettre des avis conformes pour les demandes d'enregistrement aux répertoires nationaux : RNCP et RS.

Ces dates ont été communiquées à **titre informatif** et peuvent être modifiées en fonction des exigences du calendrier :

- Jeudi 30 mai 2024 ;
- Mercredi 26 juin 2024 ;
- Jeudi 18 juillet 2024 ;
- Lundi 30 septembre 2024 ;
- Mercredi 30 octobre 2024 ;
- Mercredi 27 novembre 2024 ;
- Mercredi 18 décembre 2024.

Ces séances se tiendront mensuellement, excepté en août.

A la fin de chaque séance, la Commission transmettra ses avis au Directeur général de France compétences. En cas d'avis favorable, l'enregistrement aux répertoires nationaux est prononcé par le Directeur général **dans un délai maximal de trois jours**.

Les décisions **sont publiées sur le site internet de France compétences et ultérieurement au Journal officiel de la République française**.